



■ **Décision n° SGA-DEC-2024-n° 087**  
Objet : Opération Digital Cleanup Day

**Pôle / Direction Population et démocratie locale**  
**Service Ecocitoyenneté et numérique**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite proposer aux creillois une opération de nettoyage numérique intitulée « digital cleanup day 2024 » du 11 mars au 26 avril prochain, encadrée par la Maison de la Ville, afin de collecter d'ancien matériel informatique et les envoyer dans un circuit de recyclage.

Que ladite opération sera menée avec la Recyclerie Creil Sud Oise, sise ZA du Marais Sec, Rue du Pont de la Brèche, 60870 Villers-Saint-Paul, afin de récupérer le matériel numérique ancien collecté.

■ **Décide**

**Article 1 :** de signer une convention de partenariat avec la recyclerie Creil Sud Oise, sise ZA du Marais Sec, Rue du Pont de la Brèche à Villers-Saint-Paul (60870), représentée par Mélanie DUCHEMIN, pour la récupération du matériel collecté.

**Article 2 :** la convention est conclue à titre gracieux

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 19 Février 2024



Jean-Claude VILLEMAIN  
Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Date de notification : **26 FEV. 2024**

Date de publication sur le site de la Ville : **26 FEV. 2024**